

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

ADC

**ASSOCIATION DE DÉFENSE
DES CHÔMEURS ET DES CHÔMEUSES**

QUI SOMMES NOUS ?

L'Association de défense des chômeuses et chômeurs de Genève est une association à but non lucratif, constituée par et pour les personnes concernées.

Depuis 1977 l'ADC assure la protection et la défense, individuelle et collective, des intérêts des chômeurs et des chômeuses, sans distinction d'origine sociale ou nationale, dans le cadre des intérêts de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses.

L'ADC se préoccupe de toutes les questions relatives au travail, au chômage et à la précarité.

Tout ce que vous faites pour nous sans nous, vous le faites en réalité contre nous.
Nelson Mandela

TABLE DES MATIÈRES

3	Statistiques des permanences
4	Permanences et consultations
8	Activités collectives et institutionnelles
10	Activités internes et ponctuelles
12	Fonctionnement de l'ADC
13	Rapport financier
14	Comptes 2025
16	Coordonnées ADC

STATISTIQUES DES PERMANENCES

En 2025 l'ADC a enregistré 1 777 consultations, soit en moyenne 148 par mois. Cette moyenne mensuelle cache de grands écarts, entre 114 et 182 visites par mois, ce qui induit parfois des délais d'attente pour nos consultant-e-s.

Les permanences de l'ADC sont ouvertes du lundi au jeudi; par ailleurs l'ADC a connu durant cette année un important renouvellement du personnel permanent.

Le tableau suivant détaille les différentes voies par lesquelles les personnes sont orientées à l'ADC.

VOIE D'ORIENTATION	
Bouche-à-oreille	43 %
Office cantonal de l'emploi	32 %
Internet	23 %
Flyers	2 %

PROFIL DES CONSULTANTS

Parmi nos consultant-e-s, nous avons 46% de femmes et 54% d'hommes. Les tableaux suivants détaillent la provenance géographique,

la situation professionnelle, le niveau de formation, le statut légal et la répartition par classes d'âge de nos usagères et usagers. Concernant la situation professionnelle de nos consultant-e-s, nous observons la récurrence des allers-retours entre l'emploi, le chômage et l'aide sociale, signe d'une persistance devenue systémique de l'emploi précaire et instable encore accru depuis la pandémie de 2020.

PROVENANCE DOMICILE	
Ville de Genève	52 %
Reste du canton	44 %
Hors du canton	4 %

ÂGE	
18 à 25 ans	1 %
26 à 50 ans	64 %
51 à 65 ans	35 %

NIVEAU DE FORMATION	
Scolarité obligatoire	23 %
CFC et secondaire	32 %
Université et Haute école	32 %
Formation non reconnue en Suisse	13 %

STATUT LÉgal	
Suisse	42 %
Permis C	25 %
Permis B	28 %
Autres	5 %

SITUATION PROFESSIONNELLE	
En emploi	22 %
Au chômage	56 %
Aide sociale	6 %
Sans revenu	16 %

PERMANENCES ET CONSULTATIONS

LA CONSULTATION JURIDIQUE

Les consultations enregistrées en 2025, toutes thématiques confondues, s'élèvent à 333, représentant 192 personnes accompagnées.

Si certaines demandes concernent des renseignements ponctuels ou une aide à la rédaction de courriers juridiques, la majorité des situations nécessite un suivi dans la durée. En effet, les consultant·e·s reviennent fréquemment à la suite d'une nouvelle décision d'une autorité ou d'un nouveau développement avec leur employeur, afin d'être orienté·e·s dans les démarches à entreprendre.

Parmi les 192 personnes accompagnées, l'ADC a assuré la représentation, avec procuration, de sept d'entre elles, notamment devant la Chambre des assurances sociales et le Tribunal des Prud'hommes.

Hormis les dossiers encore en cours ou ceux pour lesquels aucun retour n'a été donné, onze consultant·e·s ont obtenu partiellement ou totalement gain de cause.

S'agissant des procédures engagées devant le Tribunal des Prud'hommes, environ 40% des affaires ont pu être conciliées lors de l'audience de conciliation. Devant la Chambre des assurances sociales, un gain de cause a été obtenu dans environ la moitié des cas.

Une part importante des sanctions prononcées par l'Office cantonal de l'emploi (OCE) est liée aux obligations précédant l'inscription au chômage (nombre de recherches d'emploi, maintien des recherches pendant les vacances, etc.) ou à une mauvaise compréhension des obligations après l'inscription.

Il ressort des consultations que l'OCE adopte une approche particulièrement rigide, considérant que les informations nécessaires sont accessibles en ligne, sans tenir compte de la situation individuelle des assuré·e·s (première inscription, difficultés informatiques, maîtrise limitée du français, complexité des démarches administratives).

Les autres motifs de sanction récurrents concernent le nombre insuffisant de recherches d'emploi, leur remise tardive, ainsi que le non-respect des assignations de postes.

Nous avons également observé des décisions rendues en cascade pour des faits similaires, sans laisser à l'assuré·e le temps de se rendre compte de son erreur et de la corriger.

Ces situations sont particulièrement problématiques lorsqu'elles servent ensuite de fondement à des sanctions plus lourdes (en raison de la récidive) ou à des décisions de grande portée, telles qu'une inaptitude au placement.

Concernant les sanctions de l'assurance-chômage, l'OCE tend à appliquer strictement le barème établi par le SECO, ce qui peut conduire à des sanctions disproportionnées. Or l'autorité est tenue de respecter les principes généraux du droit administratif,

notamment le principe de proportionnalité ainsi que l'obligation d'examiner chaque cas concret dans le cadre de son pouvoir d'appréciation, comme le rappelle la jurisprudence.

Concernant les caisses de chômage, nous avons constaté des sanctions pour chômage fautif dans des situations où les faits reprochés reposent principalement sur les déclarations de l'employeur, contestées par l'assuré·e. Les caisses ont tendance à accorder un poids prépondérant à la version de l'employeur. Il convient toutefois de relever que, dans certains cas, les explications apportées par l'assuré·e dans le cadre d'une opposition ont permis d'obtenir l'annulation ou la réduction de la sanction.

Par ailleurs, plusieurs consultations ont porté sur le calcul des indemnités de chômage, notamment dans des situations complexes ou en présence de gains intermédiaires.

En matière de droit du travail, de nombreux manquements ont été constatés, notamment en ce qui concerne le respect des délais de congé, certains employeurs procédant à des licenciements avec effet immédiat sans justes motifs.

Des mises en demeure ont régulièrement été adressées à des employeurs ne versant pas les salaires dus ou ne fournissant pas les documents nécessaires à l'ouverture du droit au chômage. Dans ce dernier cas, l'intervention des caisses de chômage est sollicitée lorsque l'employeur persiste dans son refus.

D'autres problématiques récurrentes incluent les certificats de travail de représailles, les licenciements abusifs ou discriminatoires, les licenciements durant une période de protection (maladie, grossesse, etc.), ainsi que le non-respect du devoir de protection de la personnalité du travailleur. Il convient de souligner que les manquements

des employeurs (notamment l'absence de documents de fin de contrat ou le non-respect des délais de congé) placent fréquemment les travailleur·euses dans des situations financières précaires, les empêchant d'accéder à l'assurance-chômage. Ces personnes sont alors contraintes de solliciter l'aide de l'Hospice général, ce qui a des conséquences importantes tant pour les individus concernés que pour la collectivité.

LA CONSULTATION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ADMINISTRATIF

Un nombre significatif de consultations, 320 consultations en 2025 concernant 210 personnes, portent sur des demandes d'accompagnement d'ordre social, psychosocial ou administratif, souvent en amont ou en parallèle des procédures légales.

Les problématiques rencontrées concernent tant les situations au travail que le recours à des prestations publiques ou sociales.

PERMANENCES ET CONSULTATIONS

Citons d'une part les questions de souffrance et de harcèlement au travail, de mobbing, de maltraitance institutionnelle. D'autre part les enjeux de l'accès aux mesures de perfectionnement professionnel, de l'accès à diverses allocations, aux subsides et aux prestations complémentaires.

Ces consultations nécessitent souvent un suivi sur la durée et impliquent des collaborations avec le réseau associatif spécialisé dans d'autres domaines, comme le permis de travail, le logement, le désendettement, le droit de la famille, également parfois avec le réseau médical dans des situations comme les atteintes à l'intégrité au travail.

LA CONSULTATION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF

La réorientation des consultations de l'ADC s'est effectuée avec la cessation de la consultation d'aide à la recherche d'emploi. Celle-ci connaissait une baisse constante de fréquentation depuis 2020

et ne constituait pas aux yeux de notre public une spécialité de l'ADC, à côté des 16 organismes ayant des équipes complètement dédiées à cette prestation et à côté des 4 grands établissements financés par l'assurance-chômage.

Dans le cadre de l'adaptation de ses activités, l'ADC a mis en place un nouveau type de prestation : les consultations d'assistance administrative. Celles-ci répondent à un besoin croissant des personnes accompagnées, confrontées à des démarches administratives souvent complexes et chronophages.

Ces consultations visent à soutenir les bénéficiaires dans leurs échanges avec les institutions, en particulier dans le domaine du chômage. Elles portent notamment sur la rédaction de réponses à des instructions, le plus souvent émises par les caisses de chômage ainsi que par l'OCE, l'exercice du droit d'être entendu, ainsi que sur la compréhension et le suivi de procédures administratives.

Par ailleurs, certaines situations liées au monde du travail y sont également abordées, comme les contestations de certificats de travail ou d'autres documents professionnels.

Cette consultation permet d'orienter ensuite les cas plus complexes vers l'équipe en charge des questions juridiques.

Il apparaît également que, dans le cadre de ces consultations, une part importante du temps est consacrée à la réexplication de règles pourtant basiques de l'assurance chômage. Cela, y compris pour des personnes ayant déjà bénéficié d'un ou plusieurs entretiens de conseil auprès de l'OCE.

Ce constat met en évidence un report de charge vers les associations, qui se voient amenées à combler un déficit d'explications, notamment en termes de clarté et de bienveillance, lors des entretiens institutionnels.

À travers ce dispositif, l'association renforce ainsi son rôle d'accompagnement concret, en permettant aux personnes de mieux faire valoir leurs droits et de naviguer plus sereinement dans les exigences administratives auxquelles elles sont confrontées.

En 2025, ce service a assuré 118 consultations, représentant 93 personnes.

L'ESPACE DE TRAVAIL SEMI-AUTONOME

Une partie de l'activité d'accueil l'espace où les personnes viennent travailler pour effectuer leurs recherches d'emploi, recherches internet, travaux d'impression et de numérisation.

Ce service a reçu 1 006 visites en 2025, induites par 70 personnes. Il s'agit ainsi d'un nombre modeste de personnes mais qui viennent régulièrement. Cette activité nécessite également un travail d'encadrement et d'assistance par l'équipe du secrétariat. Avec la digitalisation croissante des

services et le manque d'accompagnement proposé jusqu'à récemment par l'OCE pour les démarches électroniques que lui-même impose, nous constatons d'évidence une fracture numérique au sein de la population.

Une grande partie du public de cet espace de travail, lequel était initialement destiné au travail autonome, induit une demande croissante d'assistance dans le maniement des ordinateurs, des démarches électroniques administratives et de recherche d'emploi.

ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE

L'ADC accueille des étudiants et des chercheurs qui s'intéressent aux problématiques constituant le cœur de nos activités.

Nous avons ainsi accueilli en automne 2025 deux étudiant-e-s de la Haute école de travail social menant une recherche sur la réinsertion professionnelle des femmes après une interruption de carrière.

Nous avons également reçu en novembre une classe de personnes participant à une formation sur les méthodes de recherche d'emploi auprès de l'OSEO, pour une demi-journée de formation sur les droits des assuré-e-s dans l'assurance-chômage.

ACTIVITÉS COLLECTIVES ET INSTITUTIONNELLES

ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE

L'ADC accueille des étudiants et des chercheurs qui s'intéressent aux problématiques constituant le cœur de nos activités.

Nous avons ainsi accueilli en automne 2025 deux étudiant.e.s de la Haute école de travail social menant une recherche sur la réinsertion professionnelle des femmes après une interruption de carrière.

Nous avons également reçu en novembre une classe de personnes participant à une formation sur les méthodes de recherche d'emploi auprès de l'OSEO, pour une demi-journée de formation sur les droits des assurés dans l'assurance-chômage. Les activités institutionnelles

Rencontres avec l'Office cantonal de l'emploi

Depuis septembre 2024, un terrain de contact a été mis en place par le Département de l'économie, de l'emploi,

entre l'Office cantonal de l'emploi, l'ADC et Le Trialogue. Cet espace de contact consiste en quelques séances de discussion d'échanges d'informations et de points de vue, il fait aussi suite à une longue période d'incommunicabilité entre les associations et l'OCE. Durant l'année 2025, trois séances ont eu lieu, le 8 avril, le 15 juillet et le 15 octobre. Elles ont pris place aussi dans le contexte du départ de l'actuel Directeur général et de la nomination à venir d'une nouvelle direction générale.

Grand Conseil et politique cantonale

Notre association est ponctuellement auditionnée par les commissions compétentes du Grand Conseil lorsque des objets concernent notre champ d'intervention. En avril 2025 l'ADC a été consultée par la Commission fiscale du Grand Conseil sur le projet de loi PL 13551 modifiant la loi de procédure fiscale (LPFisc) (D 3 17) (Transmission à l'administration fiscale cantonale des décomptes de

prestations de l'assurance-chômage). L'ADC a procédé à une prise de position écrite sur cette révision découlant d'une révision partielle et technique, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021, de la loi fédérale sur l'assurance chômage. Le public de l'ADC n'ayant aucun intérêt à l'évasion fiscale, le sujet ne présente pas un vrai enjeu politique à nos yeux, pour autant que les indemnités RHT, AIT, intempéries, versées aux employeurs, soient évidemment aussi concernées par cette transmission automatique.

Participation à la Communauté genevoise d'action syndicale

L'ADC est depuis plusieurs années invitée comme « observatrice » aux réunions thématiques de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et plus particulièrement à celles de sa Commission emploi-chômage. Cette participation permet d'avoir des échanges de points de vue avec les syndicats sur nos thèmes de travail.

Participation à la Coordination du quartier des Eaux-Vives

L'ADC participe depuis plusieurs années à cette coordination de quartier qui réunit, deux fois par année, pour des échanges informels, une quarantaine d'associations et d'entités présentes dans le quartier des Eaux-Vives. Deux rencontres ont pris place le 14 avril et le 10 novembre 2025.

Label 1+ pour tous du DSES

Notre association a, durant l'année 2025, repourvu un emploi pérenne pour lequel elle a engagé une personne en recherche d'emploi. À ce titre l'ADC s'est vu décerner le «Label 1+ pour tous – Employeur responsable».



LES ACTIVITÉS COLLECTIVES

Le réseau associatif local

L'ADC a tenu à renforcer les liens avec plusieurs associations actives sur les thématiques proches des nôtres.

- Nous avons ainsi eu des réunions d'équipes avec Le Trialogue en mars et en octobre 2025.
- Une rencontre avec l'équipe de F-Information a pris place en février 2025.
- Nous avons accueilli dans nos locaux en février 2025 l'Association 50etplus, qui organise une fois par mois un groupe de pairs de demandeuses et demandeurs d'emploi seniors et qui préparait le lancement d'une pétition contre la discrimination par l'âge.

Le réseau suisse des travailleuses et travailleurs précaires et sans emploi

Ce réseau, constitué en 2013 par neuf associations de six cantons, maintient ses activités, pour des échanges sur nos pratiques et nos préoccupations et afin de déployer une activité supracantonale sur des sujets communs concernant le chômage et le travail précaire. Une rencontre d'échange d'informations sur les différentes actualités et pratiques cantonales a eu lieu le 26 mai 2025 à Berne.

ACTIVITÉS INTERNES ET PONCTUELLES

Le café-débat

L'ancienne activité du petit-déjeuner du mercredi matin constituait un moment convivial de rencontre et d'échange. Cependant c'est une formule qui a fait son temps et elle ne répondait plus aux besoins de notre public. Ainsi une nouvelle activité, orientée sur les problématiques concrètes a été mise sur pied; un mercredi par mois, de 17h à 19h, un café-débat sur un thème spécifique en lien avec le travail, le chômage et les assurances sociales. Un premier cycle de cafés-débats a été conçu avec un programme d'octobre 2025 à avril 2026.

Chaque rencontre débute par une introduction du sujet, une présentation des situations et des enjeux. La parole circule alors parmi les participant-e-s dans une dynamique d'appropriation et d'échange participatif. Cet espace permet aux personnes de partager leurs expériences, de confronter des points de vue et de faire émerger des pistes d'action individuelles et collectives.

Le premier café-débat a pris place le 22 octobre 2025 avec pour thème « Naviguer dans le labyrinthe du chômage », et a réuni une douzaine de participant-e-s autour des difficultés rencontrées avec l'assurance-chômage et les ORP.

Après une présentation du cadre légal, les échanges ont mis en évidence un constat largement partagé: celui d'un système où le contrôle prédomine, souvent au détriment des missions d'accompagnement, de conseil et de soutien à la réinsertion.

Ce ressenti fait écho aux résultats d'une étude de l'Institut de recherches sociologiques de l'Université de Genève, confirmant ce déséquilibre dans les pratiques institutionnelles. Les discussions ont fait émerger des critiques précises et des revendications concrètes. Les participant-e-s ont notamment énoncé la critique de certaines mesures du marché du travail (MMT) — telles que des stages imposés, programmes

d'occupation ou formations inadaptées — perçues comme dévalorisantes lorsqu'elles ne tiennent pas compte des compétences existantes. Ils ont ainsi proposé de développer des mesures qualifiantes et certifiantes, ainsi qu'un accompagnement plus pertinent via des conseiller-e-s chômage spécialisés par secteur d'activité.

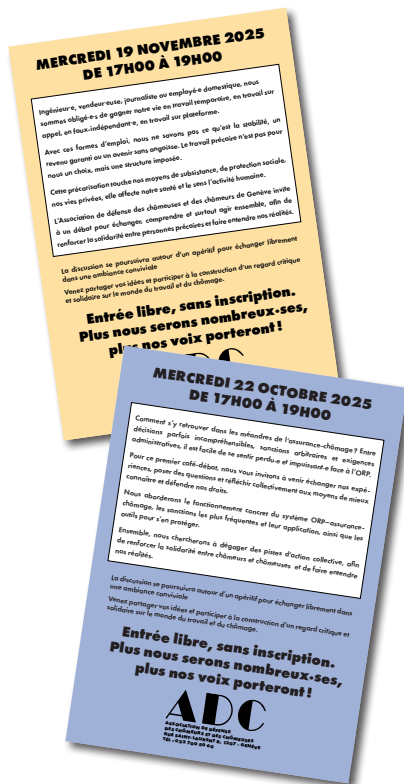
Les échanges ont également mis en lumière des obstacles structurels à la réinsertion, comme l'âge, la langue ou la surqualification.

Le deuxième café-débat du 19 novembre 2025, consacré au travail sur appel ou contrat à zéro heure, a rassemblé 16 participant-e-s autour d'un échange ancré dans les réalités vécues.

Les discussions ont rapidement mis en évidence les effets concrets de cette forme d'emploi: revenus instables, horaires imposés à la dernière minute, pression constante

à rester disponible et difficultés récurrentes face aux institutions du chômage. Loin d'être une simple modalité de flexibilité, le travail sur appel apparaît, au fil des témoignages, comme un dispositif qui fragilise durablement les conditions de vie et limite la capacité des personnes à se projeter, tant sur le plan professionnel que personnel.

Ce temps d'échange a permis de faire émerger un constat partagé : il s'agit d'une précarité organisée, qui profite aux employeurs au détriment des travailleurs et des travailleuses. Face à cette situation, les participant·e·s ont souligné l'importance de construire des réponses collectives : renforcer la solidarité, rompre l'isolement, interpeller l'opinion publique et revendiquer un encadrement légal plus strict, voire l'interdiction de ces pratiques.



Le 1er Mai

Comme chaque année, l'ADC a été présente au cortège du 1er Mai, pour afficher notre combat pour un emploi décent, contre le travail dégradé, pour un revenu digne pour toutes et tous. Au cours de cette journée l'ADC a également tenu, conjointement avec l'ART, un stand à la zone piétonne du Mont-Blanc pour alerter l'opinion publique sur la précarisation des conditions de travail.

Convivialité

Une soirée de fin d'année a réuni une trentaine de membres le 18 décembre 2025 autour d'un buffet, d'une soirée dansante et de discussions sur les projets à réaliser dans la nouvelle année.

FONCTIONNEMENT DE L'ADC

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

L'ADC a tenu son Assemblée Générale statutaire le 21 mai 2025. Cette assemblée a examiné le rapport d'activité, le rapport financier et le rapport de l'organe de contrôle portant sur l'année 2024, puis débattu et voté le budget pour l'année 2025. Enfin l'assemblée a élu un nouveau comité pour l'année 2025, et en son sein un président, une vice-présidente et un trésorier.

LE COMITÉ

Les membres du comité élu-e-s le 21 mai 2025 sont :

Maurizio Ranieri, président ;
Cecilia Toledo, vice-présidente ;
Hashim Khan, trésorier ;
Thomas Rogers ;
Emal Khan ;
Olivier Rey.

Au cours de l'année 2025 le comité s'est réuni à 12 reprises et la participation de ses membres a été bonne.

L'ÉQUIPE

Durant l'année 2025, l'équipe permanente a dû faire face à plusieurs reconfigurations.

Madame Barbara Giachino-Dubra, avocate, nous a quitté à la fin juin pour relever un nouveau défi professionnel.

Madame Titilopemi Ogunlade a été engagée comme avocate pour reprendre dès le 1^{er} septembre 2025 la responsabilité des consultations juridiques.

Monsieur Matheus Guimaraes Diniz da Silva a été engagé à partir du 17 février 2025 au poste de collaborateur administratif, un poste dont les charges ont été actualisées et redéfinies.

Monsieur Sivakumar Reddy a assuré avec disponibilité et compétence une période de remplacement temporaire en qualité de collaborateur social et administratif dans la période de renouvellement du personnel et de réorganisation des ressources.

Enfin le poste de coordinateur est assumé par Monsieur Alexandre Baljovic, sociologue.

RAPPORT FINANCIER

En 2025 les recettes sont inférieures au budget prévisionnel. Elles se sont chiffrées à CHF 263'805.70 au lieu des CHF 287'759.- prévus par le budget, soit une différence négative de CHF 23'953.30. Les facteurs à l'origine de cette baisse des recettes sont notamment la restitution de CHF 14'146.- retenue par la Ville de Genève pour 2024 sur la subvention financière habituelle, l'absence de recettes juridiques, une baisse des dons provenant des communes et une moindre rentrée des cotisations des membres, qui se montent à CHF 3'454.25.

Les communes qui ont fait un don à notre association l'année dernière sont la Commune de Collonges-Bellerive (CHF 1'500.-) et la Ville d'Onex (CHF 500.-). Nous les remercions vivement pour leur soutien financier.

La Ville de Genève a renouvelé sa confiance à l'ADC par une subvention financière de CHF 239'200 et par la subvention en nature des locaux de CHF 23'872.-.

Nous la remercions pour cet appui indispensable.

Le total des charges est de CHF 275'218.53 par rapport à un budget de CHF 288'067.-, soit des dépenses inférieures de

CHF 12'848.47. Quant au déficit avant restitution aux subventionneurs, il s'élève à CHF 11'412.83. Suite à la dissolution de la provision de CHF 8'764.15 constituée en 2024, le résultat net de l'exercice se monte à une perte de CHF 2'648.68.

L'achat des ordinateurs constitue l'acquisition la plus importante de l'année, pour un montant de CHF 5'199.65, en raison d'un changement de système d'exploitation imposé par un géant de la technologie à tous les utilisateurs.

Enfin, le résultat net de l'exercice, soit la perte de CHF 2'648.68, comprend des frais financiers de CHF 158.76 et une charge fiscale de CHF 71.10. Une provision de CHF 3'016.83 a été constituée au 31 décembre 2025 au titre de la part de subvention à restituer à la Ville de Genève, conformément aux exigences du contrat de subventionnement.

Le trésorier
Hashim Khan

COMPTES 2025

ACTIFS	31.12.25	31.12.24
ACTIFS CIRCULANTS		
Liquidités	66 221.28	76 019.29
Actifs transitoires	6 213.50	5 375.15
Total actifs circulants	72 434.78	81 394.44
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Machines et appareils	1	1 454.95
Mobilier	2 765.75	3 457.15
Informatique	9 821.40	6 294.25
Total actifs immobilisés	12 588.15	11 206.35
TOTAL DES ACTIFS	85 022.93	92 600.79
PASSIFS		
FONDS ÉTRANGERS		
Salaires et charges sociales	7.3	9 687.20
Autres charges à payer	19 027.07	5 512.20
Part subvention à restituer	3 016.83	8 764.15
Total des fonds étrangers	22 051.20	23 963.55
FONDS PROPRES		
Capital au 1 ^{er} janvier	68 637.24	62 794.48
Excédent (déficit) de l'exercice	- 2 648.68	14 606.91
Part de subvention à restituer	- 3 016.83	- 8 764.15
Total des fonds propres	62 971.73	68 637.24
TOTAL DES PASSIFS	85'022.93	92 600.79

PRODUITS D'EXPLOITATION	31.12.25	BUDGET 2025	31.12.24
Subvention Ville de GE (locaux)	23 872.00	23 872.00	23 872.00
Subvention Ville de GE (financière)	225 054.00	239 200.00	239 200.00
Allocation de retour à l'emploi	8 687.80	8 687.00	6 426.90
Cotisation des membres	3 454.25	5 000.00	4 698.00
Dons divers	200	4 000.00	459.89
Subvention des communes	2 000.00	0.00	2 500.00
Vente boissons, photocopies et divers	537.65	1 000.00	681.25
Recette juridique	--	6 000.00	6 300.00
Total produits d'exploitation	263 805.70	287 759.00	284 138.04
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	218 048.50	215 345.00	214 751.49
Charges des locaux	23 872.00	23 872.00	23 872.00
Entretien du matériel et des locaux	334.43	1 500.0	1 341.50
Charges administration et bureau	14 664.29	16 650.00	18 470.61
Formation, ateliers et manifestations	3 970.60	10 200.00	4 990.95
Charges informatiques	4 084.00	4 500.00	4 229.85
Frais de promotion et représentation	6 197.00	6 000.00	1 119.10
Projet de transformation et réorganisation	--	8 000.00	--
Amortissement	3 817.85	2 000.00	3 134.85
Total des charges d'exploitation	274 988.67	288 067.00	271 910.35

	31.12.25	BUDGET 2025	31.12.24
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 11 182.97	- 308	12 227.69
Résultat financier	- 158.76	--	(187.98)
Impôts	- 71.10	--	--
Résultat hors exploitation	--	--	2 567.20
Résultat exceptionnel (dissolution de provision)	--	--	--
Résultat avant variation des fonds affectés	- 11'412.83	- 308	14 606.91
Attribution (produits des fonds)	--	--	--
Utilisation (charges des fonds)	--	--	--
Résultat avant restitution aux subventionneurs	-11'412.83	- 308	14 606.91
Part à restituer aux subventionneurs	8'764.15	--	--
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	- 2'648.68	- 308	14 606.91

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CHÔMEUSES ET DES CHÔMEURS

COORDONNÉES ADC

RUE SAINT LAURENT 8

1207 GENÈVE

TÉL : +41 (0) 22 700 50 60

[HTTPS://ADC-GE.CH](https://adc-ge.ch)

HORAIRES

DU LUNDI AU JEUDI (FERMÉ LE VENDREDI)

DE 9H00 À 13H00 ET DE 13H30 À 17H30

CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS

FAIRE UN DON

POUR SOUTENIR NOTRE ACTION VOUS POUVEZ NOUS ADRESSER UN DON

CCP 12-10958-0

IBAN CH13 0900 0000 1201 0958 0